

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2015

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme ROULEAU Catherine, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, M. VALE Cédric, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josiane, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, M. DOISNEAU Mickaël, Mme BEZIAUD Liliane.

Etaient excusés : Mme PAVION Stéphanie, M. LAMBERT Luc.

Madame BEZIAUD Liliane a été nommée secrétaire de séance.

1- Vote des comptes des gestion et des comptes administratifs 2014

1-1. Budget Principal :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion (établi par le receveur) et le compte administratif 2014 faisant apparaître:

- un excédent de fonctionnement de **79 285.35 €**
- un excédent d'investissement de **30 220.56 €.**

L'excédent cumulé s'élève à 109 505,91€ avant les restes à réaliser et à 152 405,91€ après.

1-2. Budget annexe Assainissement :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion (établi par le receveur) et le compte administratif 2014 faisant apparaître :

- un excédent d'exploitation de **30 708.89 €**
- un excédent d'investissement de **718.72 €**

2- Affectation des résultats 2014

2-1. Budget Principal :

Les membres du Conseil décident de répartir l'excédent de fonctionnement 2014 de la manière suivante :

- Virement à la section d'investissement (*article 1068*) : **44 285.00 €**
- Report en section de fonctionnement (*article 002*) : **35 000.35€.**

L'excédent d'investissement 2014 de 30 220.56 € est reporté à l'article 001.

2-2. Budget annexe Assainissement

Les membres du Conseil décident de répartir l'excédent de fonctionnement 2014 de la manière suivante :

- Report en section de fonctionnement (*article 002*) : **29 108.89 €.**
- Excédent d'exploitation transféré en investissement (*article 106*) : **1 600.00 €.**
- Excédent d'investissement reporté (001) : 718.72 €

3- Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 2% le taux des impôts locaux pour 2015, qui seront désormais de : taxe d'habitation 17,94 %, taxe foncière sur propriété bâties 15,23 %, taxe foncière sur propriétés non bâties 29,38 % et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 19,73 %.

4- Vote des budgets primitifs 2015

4-1. Budget Principal :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement 2015 : 424 304.00€
- Section d'investissement 2015 : 156 230.00€

4-2. Budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement 2015 = 39 929.00 €
- Section d'investissement 2015 = 8 978.72 €

4-3- Versement de subventions du budget principal sur le budget CCAS

Afin d'équilibrer le budget CCAS 2015, le Conseil Municipal décide de verser à ce budget une subvention de 1 342.89 €.

Le montant de cette subvention est prévu au budget primitif - compte 657362.

5- Lancement d'un appel public à la concurrence en procédure adaptée pour le service de repas de la cantine scolaire municipale

La convention avec le prestataire actuel arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2014/2015, un lancement d'appel public à la concurrence en procédure adaptée va être effectué pour le service de repas de la cantine scolaire municipale.

6- Etude de devis

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'illuminations de Noël auprès de Blachère Illuminations pour un montant de 1 755€ TTC.

7- Compte-rendu des Commissions

ALSH « Le Bois Enchanté » à Saint Augustin des Bois

Bilan est fait de la réunion du Conseil d'administration ayant eu lieu le 26/03/2015 :

- 3 communes (dont Villemoisan) n'ont pas réglés la subvention exceptionnelle 2014 (le montant à verser par la commune de Villemoisan est de 422.37€).
- Proposition de passer à 15€ la journée enfant quel que soit l'âge (pour mémoire, tarifs précédents : 10,50€ pour les plus de 6 ans et 12€ pour les moins de 6 ans).
En effet, tous les centres de loisirs voisins sont au tarif de 15€.
Le conseil municipal donne un accord de principe sur le tarif de 15€ par enfant, tout âge confondu.

Conseil d'école du 26/02/2015 :

-T.A.P. : certains parents souhaiteraient que les rythmes scolaires soient revus.

Les membres de la commission Enseignement vont rencontrer la FOL49, qui intervient sur la commune, afin de faire un bilan des T.A.P.

-ATSEM : En raison d'une prévision d'accroissement d'effectifs dans la classe des G.S./C.P. et CE1, les institutrices demandent un nombre d'heures d'ATSEM de 2 heures. Le conseil municipal va analyser la situation.

Commission Bulletin :

La commission s'est réunie le 25/03/2015 pour préparer le bulletin municipal du mois de juin 2015.

Commission Chemin :

Réunion de la commission le 11/04/2015.

S.I.A.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole) :

Les travaux auront lieu cette année sur la commune de Villemoisan.

SYCTOM :

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de collecte des ordures ménagères une fois tous les 15 jours. Par ailleurs, une réflexion est menée par le SYCTOM sur la collecte sélective en bacs individuels.

Aménagement du site de la piscine :

A la demande de la commune, le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement situé à Angers) est venu le 13/03/2015 constater l'aménagement actuel du site de la piscine. Le C.A.U.E. va fournir un projet d'aménagement mi-mai.

Commission Embellissement :

Tous les ans, la commune dépose sa candidature pour obtenir le label « Village fleuri ».

Le jury départemental a pré-sélectionné la candidature de la commune de Villemoisan. A ce titre, le 27 mars dernier, un comité technique préparant à la visite du jury départemental programmée début juillet pour les communes sélectionnées, est venu en mairie pour une rencontre afin de compléter la candidature de la commune.

8- Questions diverses et informations

Subventions aux associations communales : Le Club de l'Amitié a sollicité un rendez-vous qui a eu lieu le 21 mars dernier.

Il a été convenu que le meuble abimé lors de l'effraction de la salle de l'Auxence, soit remplacé par la commune. La commission bâtiment va étudier ce dossier.

Par ailleurs, le conseil municipal donne son accord pour l'achat :

- d'un lot de pétanques (8 boules),
- d'un jeu de rummikub.

Réforme territoriale : Concernant la fusion de communautés de communes, une rencontre a eu lieu entre la Communauté de communes de la région du Lion d'Angers, la Communauté de Communes Ouest Anjou et la Communauté de Communes Haut Anjou.

Demande de marché « fruits et légumes » : Mr CHARTIER Jérôme de CHAUDEFONDS SUR LAYON, primeur, propose de vendre des fruits et légumes le mercredi, sur une demie journée. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Prochain Conseil :

Fin de séance : 23 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

Liliane BEZIAUD

Michel BELOUIN